



Compte rendu Comité de Pilotage Natura 2000 11 juin 2015 – Salle des Fêtes Pleudihen sur Rance

Liste des personnes présentes (par ordre alphabétique) :

Monsieur	Jean Paul	BERLAND	DDTM 35 - DML
Monsieur	Vincent	BOUCHE	Bretagne vivante
Monsieur	Pierre	BROSSIER	Ingénieur Environnement CRPF Bretagne
Monsieur	Gildas	CHENY	Directeur CŒUR Emeraude
Monsieur	Luc	COUAPEL	Président COPIL ZPS
Madame	Lénaïk	DERLOT	Mission concession, Eau environnement EDF UP centre
Monsieur	Michel	DOURFER	Responsable littoral DDTM 22 - UT DINAN
Monsieur	Gilles	DUPONT	Conservateur Ile Chevret Bretagne Vivante
Madame	Carole	DUVAL	Chargée de mission Biodiversité DREAL
Monsieur	Alain	GUEGUEN	Sous préfecture SAINT MALO
Monsieur	Philippe	GUESDON	Vice président CC COTE D'EMERAUDE
Madame	Claudine	GUICHARD	Présidente Plouer Initiatives
Madame	Germaine	GUILLOU	Présidente Rance Environnement
Monsieur	Michel	LABORIE	Sous préfet DINAN
Monsieur	Michel	LACOMBE	Adjoint LA RICHARDAIS
Monsieur	François	LANG	Chargé de mission NATURA 2000
Madame	Christine	LEBOUDEC	Conseillère municipale LA VICOMTE SUR RANCE
Monsieur	Didier	LECHIEN	Maire DINAN
Madame	Anne	LEGEAY	Coordinatrice SAGE RFBB
Monsieur	François	LOBIT	Sous préfet SAINT MALO
Monsieur	Jean Marie	LORRE	Maire SAINT SAMSON SUR RANCE
Monsieur	François	MALGALIVE	Président FAUR
Monsieur		MOISAN	Délégué FFRP 22
Monsieur	Serge	MONROCQ	Président PERF
Monsieur	Thierry	NICOLAS	Adjoint LANVALLAY
Monsieur	Didier	PELISSE	CD 35 - FFESSM
Madame	Terokasy	RADIO	Chargée d'Etudes N2000 - DDTM 35 - SEB
Monsieur	Claude	ROBION	Vice président CC RANCE FREMUR
Monsieur	Serge	SIMON	Maire PLOUER SUR RANCE
Madame	Evelyne	THOREUX	Maire TADEN
Madame	Hélène	TREGUER	Chargée d'études DDTM 35 - DML
Madame	Claire	TREHET	Chargée de mission DDTM 22
Monsieur	Michel	VASPART	président COPIL ZSC

Liste des structures excusées :

Conseil départemental des Côtes d'Armor
 Conseil départemental d'Ille & Vilaine
 ACGE 35
 ACGE 22
 IFREMER

Monsieur Michel Vaspert ouvre la séance en remerciant les deux sous préfets de leur présence et précise les différents points de l'ordre du jour.

Monsieur le Sous préfet de Saint Malo informe les membres du COPIL que la désignation de la structure porteuse pour poursuivre l'animation du DOCOB ainsi que l'élection des deux présidents a eu lieu précédemment lors d'un COPIL réunissant les membres votants. Dinan Communauté a été reconduit dans sa mission de portage. Les deux présidents sortants ont été reconduits dans leurs mandats : Monsieur Michel Vaspert pour le site ZSC et Monsieur Luc Couapel pour le site ZPS.

Le bilan des actions menées au cours du premier semestre 2015 est ensuite présenté.

Les suivis : les herbiers à zostère seront prospectés dès que des conditions de marée favorables seront annoncées. Le suivi des habitats marins est poursuivi et s'est traduit par un signalement auprès de la DDTM 35 du stationnement de bateaux en haut d'herbus entraînant une forte dégradation de celui-ci. Les procédures sont en cours pour que les propriétaires de ces bateaux procèdent à leur départ des sites. Bien que la Rance ne soit pas intégrée dans le programme Life+ - pêche à pied, un comptage des pêcheurs à pied a été mené dans ce cadre (fin mars) et sera refait fin août. Ce suivi permet de mieux connaître cet usage en Rance.

Les contrats Natura 2000 : la situation est bloquée dans la mesure où le contrat de plan Etat-Région n'est pas encore finalisé. Les contacts sont maintenus avec les personnes et collectivités déjà rencontrées : un projet de faucardage de roselière (commune de Saint Jouan) avec reprofilage de l'exutoire du ruisseau. Ce projet entraîne un travail partenarial étroit avec le DDTM35 et les ENS35 (conseil départemental d'Ille & Vilaine) pour la création d'un aménagement de la SPPL sur ce site. Un projet sur le moulin de Boschet en vue de la restauration des habitats lagunaires situés en amont de la digue. Un contact a été établi avec les propriétaires de la ferme des Guettes pour une proposition de contrat N2000 sur ce même type d'habitats prioritaires. Il est précisé que sur des structures flottantes installées dans la retenue du moulin de Boschet, il a été observé la nidification de 3 couples de sternes. Pour les contrats forestiers, des contacts sont établis avec 2 propriétaires. Pour les chiroptères, les deux contacts sont maintenus (tour de Penthièvre à Dinan & château de la Roche à Plouer).

L'appui aux porteurs de projets :

Pour les collectivités locales,

- un appui à la commune de Plouër pour son projet d'aire de carénage submersible,
- un appui aux communes de Saint Père et Saint Suliac pour la fermeture d'accès aux véhicules à moteur sur la grève,
- un appui à la commune du Minihic dans le cadre de son projet de réaménagement du site du Grand Val ainsi que dans le cadre de l'élaboration de son PLU.
- Un appui à la commune de saint Helen dans le cadre d'un projet d'aménagement touristique des bords de Rance (en lien avec un programme plus large porté par Dinan Communauté),

Pour les associations,

- Un projet de fouilles archéologiques sur le site du moulin de Montmarin (Pleurduit),
- Un appui pour l'organisation de trails (Saint Malo, La Ville ès Nonais, Saint Suliac, Le Minihic et Dinan), de course de vélos (Plouer/Langrolay) et de VTT (Lanvallay), d'un triathlon (Taden), d'un parcours d'escalade (Lanvallay), d'un moto-cross (Saint Helen), d'une course de Stand up Paddle (Dinan-Saint Samson), d'une rando de yoles de mer (Dinan-barrage de la Rance)

Et un appui au SMPEPCE pour le doublement de la conduite d'eau traversant la Rance (Le Minihic/Saint Malo-Saint Jouan), auprès de la commission « Estuaire Rance » (élaboration d'un plan

de gestion pérenne des sédiments dans le bassin maritime) et à la CLE du SAGE RFBB dans le cadre de la commission « littoral-bassin maritime ».

Enfin, le Conseil départemental d'Ille & Vilaine porte le projet de signer la Charte Natura 2000.

Monsieur Michel Vaspert passe la parole aux membres du COPIL pour un débat sur ce point de l'ordre du jour :

Concernant la contractualisation de la Charte avec le Conseil départemental d'Ille & Vilaine, il est précisé qu'elle devrait être effective d'ici la fin de l'année.

L'état de la SPPL est évoqué avec la présence d'arbres déracinés en haut de grève. Il est rappelé que l'entretien de cette servitude incombe aux services du Conseil départemental pour l'Ille & Vilaine et aux communes sur le 22.

La question de Contrat N2000 sur les herbues est posée. Concernant certains d'entre eux (les Bas Champs et la Ville Ger, en particulier), une veille est assurée afin de suivre l'évolution de ces sites où la présence d'arbres est observée depuis de nombreuses années, problème renforcé aujourd'hui par la présence d'une espèce envahissante, le chiendent maritime, qui est en train de fermer le milieu.

La difficulté pour les propriétaires de savoir si leurs parcelles sont dans le site Natura 2000 est évoquée. Concernant les sites classés et inscrits, l'information est disponible en mairie (cadastre). Pour le site Natura 2000, il faut se rapprocher du chargé de mission puisque ce périmètre n'est pas encore intégré dans le cadastre numérique.

Une demande d'information est formulée concernant les algues vertes. Il existe des structures (SAGE RFBB, par exemple) qui travaillent sur le problème de la qualité des eaux littorales induisant ces proliférations d'algues vertes. La CLE est vigilante sur la présence des algues vertes sur vasières.

Monsieur Michel Vaspert aborde le troisième point de l'ordre du jour. Il rappelle la tenue d'une réunion le 11 juin pour le lancement de la concertation concernant les niveaux d'eau en Rance. Ce sujet doit être abordé tant sur un plan environnemental que sur le plan des usages. Une soixantaine de personnes (associations, professionnel, élus) sera auditionnée par le cabinet d'étude missionné par EDF. L'objectif est d'obtenir pour le mois de septembre un état des lieux le plus exhaustif possible. Cette démarche est menée par Natura 2000 en relation étroite avec la Sous-préfecture de Saint Malo et la collaboration d'EDF. Compte tenu des enjeux, il a été décidé de traiter le volet « usages » en complément des objectifs de préservation des habitats d'intérêt communautaire. Cet état des lieux sera ensuite croisé avec les souhaits d'EDF en termes de modalités d'exploitation de l'usine (niveaux hauts, niveaux bas, ...) pour trouver le meilleur compromis avec un fonctionnement du barrage accepté par la plus grande majorité des personnes concernées.

Ce sujet doit être traité rapidement car son règlement conditionne de nombreux projets (aire de carénage submersible de Plouër, par exemple). L'élaboration d'un cahier des charges pour le fonctionnement du barrage permettra à chaque usager d'être informé des conditions d'exploitation.

Monsieur le Sous-préfet souligne l'importance de cette démarche qui s'articule sur un recensement des usages et l'élaboration d'un référentiel de fonctionnement de l'usine. Le succès de cette entreprise repose sur la mobilisation de tous, les usagers devant s'exprimer librement sur leurs craintes et leurs attentes.

Madame Lénaïk Derlot confirme l'implication d'EDF dans cette démarche ainsi que la volonté de l'exploitant de prendre en compte au mieux les attentes des usagers.

Monsieur Michel Vaspert passe la parole aux membres du COPIL pour un débat sur ce point de l'ordre du jour :

Le problème vécu l'année dernière sur le secteur de La Vicomté avec des échouages réguliers de bateaux est évoqué en raison de l'envasement. Allusion est faite au devenir des ports des bords de Rance et de l'évolution de certains sites comme le Pont de Cieux (envasement et développement des roselières sur les hauts de grève).

EDF précise que le curage de Lyvet a été réalisé, entre autres, pour répondre à ce problème de colmatage du chenal.

Le projet de nouveau fonctionnement du barrage sera-t-il soumis à enquête publique ? Dans l'état actuel d'avancement du dossier, la question ne peut pas être tranchée.

Les incidences N2000 ne pourront être évaluées dans le cadre de cette concertation. Il sera certainement opportun de lancer une étude qui, réglementairement, est à la charge du porteur de projet.

Des études d'incidence devaient être faites dans le cadre des changements de niveaux consécutifs aux travaux sur le barrage. Le choix fait par EDF a porté sur une amélioration des procédures afin d'obtenir sur ces phases de chantier des niveaux équivalents à ce qui est observé hors travaux. Michel Vaspert revient sur ce point en précisant qu'il y avait 2 possibilités : faire valoir la clause « filet » en saisissant le Préfet et en imposant la réalisation d'une étude d'impact ou engager avec une concertation large et dans un climat de confiance le processus évoqué précédemment et réalisé dans des délais courts. C'est le 2^{ème} choix qui a été privilégié. En absence d'un résultat probant, la clause « filet » pourrait toujours être appliquée.

Le port de La Vicomté est-il intégré dans cette concertation relative aux usagers ? Dans la mesure où les communes seront entendues par le bureau d'étude, l'ensemble des problèmes sur chaque territoire pourront être évoqués (port de Lyvet, moulin du Prat,...).

Le dernier point de l'ordre du jour « questions diverses » est abordé.

Monsieur Jean Paul Berland évoque les nombreuses demandes d'autorisation pour des épreuves sportives (trails) en site Natura 2000 et empruntant la servitude du littoral (GR 34). L'Etat n'étant pas propriétaire des terrains (convention de passage entre le propriétaire et l'Etat), il est jugé délicat pour la DDTM de donner une autorisation de passage sur un lieu privé.

Sur ces événements, il est proposé de mutualiser la communication sur les enjeux N2000 avec le site de « Cancale-Paramé ».

Monsieur Michel Vaspert évoque un dernier sujet dont N2000 a été informé très récemment : les dégâts occasionnés par des oies bernaches sur des parcelles agricoles (13 ha de blé) en site N2000 (commune de La Ville ès Nonais). Ce sujet a entraîné un courrier envoyé au Ministre de l'agriculture par Monsieur le Député Gilles Lurton avec réponse du Préfet de région. Dans un premier temps, il convient de se rapprocher des autorités locales et de la mission Natura 2000. Ce dossier sera donc suivi par Natura 2000 et le Copil sera informé de son avancement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Michel Vaspert et Messieurs les Sous-préfets de Saint Malo et Dinan clôturent cette réunion du Copil.